

*Emile Juge  
Maurice  
Bertrand  
Greffier  
Montlins*

*34*

## 2. CONSEIL DE GUERRE PERMANENT

De la 19.<sup>e</sup> division militaire

séant à Montlins

M 1301c

L'an mil huit cent Cinquante Deux le Vingt Neuf avril  
à une heure de l'après-midi

Devant nous, *Burton Ferdinand Capitaine*, <sup>est le Rapporteur près le</sup> *Douzième Conseil de guerre de la 19.<sup>e</sup> division militaire, assisté du sieur* *Mairie, Comme greffier dudit conseil, en la salle du greffe, sis à la Mairie de Montlins* est comparu, en vertu de notre cédule du *Nineteen Juillet de ce mois* le témoin ci-après nommé, lequel, hors de la présence du prévenu et des autres témoins, après avoir représenté la citation à lui donnée, avoir entendu la lecture des pièces qui constituent (1) *l'accusation de l'association à l'insurrection révolutionnaire, et d'aspersion et d'assassinat d'officiers et d'aspersion, contre les personnes Cernier, Gayot, Georges Gallay, et contre*

(1) L'accusation ou la prévention.



a prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, et interrogé par nous sur ses nom, prénoms, âge, état, profession et demeure, s'il est domestique, parent ou allié des parties, et à quel degré,

*M<sup>r</sup> Olivier.* A répondu se nommer *Olivier, François Adolphe, âgé de Quarante trois ans, juge au Tribunal de Montlins, domicilié à Montlins, n'étant ni domestique, ni parent ou allié des accusés*  
*D. Nous étais juge de paix au Donjon, le trois Décembre dernier au moment de l'insurrection; Nous avions été même quelque temps prisonnier des insurgés. Nous avions pourvoi renseigné la Justice militaire sur les faits imputés à Cernier frère, de Molbac, Gayot et Preiraud, honni, combattants.*

*P. Le trois Décembre j'apprenais par le courrier les mesures prises par le Président de la République, en même temps que j'avais les affiches, décrets imprimés que je devais faire afficher au Donjon. — Je priai la Directrice de la poste de retarder la distribution des déjeunés, j'écourris immédiatement chez les hommes d'ordre qui devaient servir aux autorités en cas d'événements, et j'eus l'ordre de vous dire au salon (c'est le nom d'une maison de Monsieur de Labontre) que j'habitais un moment. — Je renonçai à cette tâche, quand j'eus devant la Mairie une foule considérable qu'il y était amassée, au lieu de rentrer chez moi j'allai me joindre à messieurs de Labontre, maire et Michaut qui parlentavaient avec cette multitude, j'eus*